

Questions orales

Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Dans son rapport rendu public hier, le vérificateur général a clairement indiqué que les programmes de la formation de la main-d'oeuvre sont mal adaptés aux besoins des entreprises au Canada.

Le ministre ne convient-il pas que le jugement accablant du vérificateur général à l'égard des interventions fédérales en formation de la main-d'oeuvre est une preuve supplémentaire de l'urgente nécessité, pour le gouvernement fédéral, de se retirer complètement du champ de la formation professionnelle au profit des provinces?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, pour remettre les pendules à l'heure, j'écoute la radio de la SRC.

• (1445)

Les propos du vérificateur général rejoignent ce que nous disons depuis deux ans: nous devons réformer considérablement les programmes de formation pour que le secteur privé assume beaucoup plus de responsabilités et investisse beaucoup plus d'argent afin d'aider les gens, surtout les jeunes, à trouver des emplois, et pour que la main-d'oeuvre actuelle acquière ou améliore les compétences qui sont nécessaires dans des domaines précis.

Depuis 1993, quand nous avons commencé à apporter les changements que le vérificateur général a mentionnés, nous avons pu obtenir du secteur privé plus de 77 millions de dollars pour la formation des jeunes. Cela montre que nous faisons déjà ce que le vérificateur général a dit qu'il fallait faire.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le ministre reconnaîtra-t-il, au lieu de s'entêter, que pour avoir des programmes de formation de la main-d'oeuvre qui répondent aux besoins des entreprises à l'ajustement de la formation et de l'emploi, il devrait donner suite au consensus québécois: gouvernement, entreprises, syndicats, groupes populaires qui demandent à l'unanimité de rapatrier l'ensemble des responsabilités en matière de main-d'oeuvre pour le Québec?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il est déplorable que la députée ne se soit pas renseignée avant de poser sa question. Si elle l'avait fait, elle saurait que, en juillet 1994, nous avons signé avec la SQDM une entente de base sur un partenariat en matière de formation. La SQDM donne des conseils sur les demandes du marché du travail, approuve la sélection de cours, cerne les établissements de formation qualifiés, détermine les programmes de cours et confirme que la formation est adaptée aux compétences recherchées. Nous travaillons en partenariat avec la SQDM pour nous assurer d'en avoir pour notre argent.

Je conviens que nous devons aller encore plus loin. C'est pourquoi, dans la réforme que nous élaborons, nous comptons offrir beaucoup plus de latitude aux provinces dans le secteur de la formation, pour qu'elles puissent faire ces choix et, en même

temps, s'assurer que les clients du programme d'assurance-chômage sont bien servis et réintègrent le marché du travail.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.): Monsieur le Président, il y a cinq ans, le Conseil du Trésor a approuvé une politique consistant à rendre remboursables toutes les contributions gouvernementales à des entreprises. Dans son discours du budget de 1995, le ministre des Finances a confirmé cette politique. Pourtant, dans le cas de la FEDNOR, de l'APECA et du Bureau fédéral de développement régional (Québec), la proportion remboursable des prêts n'est que de, respectivement, 92 p. 100, 83 p. 100 et 76 p. 100.

Pourquoi le ministre des Finances n'applique-t-il pas ses propres lignes directrices au sein du Cabinet?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, dans tous les organismes régionaux, il y a une série de prêts non remboursés en cours. C'est évident que la politique s'appliquait aux nouveaux prêts et qu'on allait avoir un processus d'application progressive. Il n'était pas question d'imposer cela immédiatement, car on voulait donner aux entreprises la possibilité de s'adapter.

Si l'on examine ces prêts au sein des organismes régionaux, ce sont les prêts commerciaux qui sont remboursables. De plus, cependant, les organismes régionaux ont des activités dans les secteurs non rentables, des domaines structurels qui peuvent fort bien stimuler l'économie ou une région en particulier. Dans ces cas-là, les prêts ne sont pas remboursables.

M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.): Monsieur le Président, malgré les belles paroles du ministre, on ne tient pas vraiment de comptes dans le domaine du développement régional. Je m'arrête sur son propre ministère. Plus du quart des prêts que son ministère a approuvés n'avaient même pas besoin de l'aide du gouvernement au départ, selon le rapport du vérificateur général. Les prêts approuvés se sont élevés à 65 millions de dollars pour le Bureau fédéral de développement régional (Québec).

Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à mettre un terme à cette hémorragie de deniers publics durement gagnés par les Canadiens? En d'autres termes, va-t-il s'acquitter de sa tâche?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la grande majorité des critiques formulées par le vérificateur général au sujet des organismes régionaux portaient sur des initiatives entreprises avant l'élection de ce gouvernement.

Les différents ministres ont tenu compte d'un certain nombre de ces critiques lorsqu'on leur a confié leur portefeuille. En fait, c'est ce qui explique qu'on procède à des modifications fondamentales dans tous les organismes. Ces changements répondent, dans une large mesure, aux critiques dont le député vient de nous faire part.